

**RÈGLEMENT DU PARCOURS PHOTO ET TIRAGE AU SORT SUR LES JOURNÉES  
EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART  
« La vallée de l'Hérault fête les Métiers d'art : au cœur des artisans d'art »  
OUVERT AUX PERSONNES MAJEURES DU 11/04/2026 AU 12/04/2026 INCLUS**

**L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault  
3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC  
Organise un parcours photo, du samedi 11 au dimanche 12 avril 2026 inclus et un tirage au  
sort le mercredi 15 avril 2026.**

**Article 1 - Organisateur**

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault (ci-après dénommé OTI SGVH), est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial dont le numéro de SIRET est le 914 662 861 00014. Son siège administratif est situé 3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC et il possède quatre points d'accueil :

- Siège administratif 34150 GIGNAC,
- 2 place de la Liberté 34150 SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT
- Argileum, la maison de la poterie 6 avenue du Monument 34150 SAINT-JEAN-DE-FOS

Dans le cadre des journées européennes des métiers d'art, l'OTI SGVH organise un jeu concours.

**Article 2 – Conditions de participation**

Ce parcours photo (avec tirage au sort final le mercredi 15 avril 2026) est ouvert à toute personne physique, majeure, à l'exclusion du personnel de l'OTI SGVH et de leurs conjoints.

La participation au parcours photo se fait exclusivement sur place, dans les ateliers des artisans d'art de Saint-Jean-De-Fos et Saint-Guilhem-Le-Désert après retrouver tous les objets mystères représentés sur le parcours de chaque village. Pour valider un parcours photo, le participant doit retrouver l'ensemble des objets mystères présentés sur son carton de jeu.

Chaque objet doit être attesté par la signature de l'artisan correspondant sur la photo mystère. Une fois le parcours complété, le participant doit se présenter :

- à l'accueil d'Argileum pour le parcours de Saint-Jean-de-Fos,  
ou
- à l'accueil de l'Office de Tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert pour le parcours de Saint-Guilhem-le-Désert (adresses précisées à l'article 1),  
afin de faire vérifier son carton complété.

Il recevra alors un médaillon en céramique en forme de cœur à titre de récompense.

Un seul médaillon est remis par groupe de participants.

Le participant pourra ensuite renseigner ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone) afin de participer au tirage au sort.

Les cartons de jeu peuvent être retirés :

- dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Vallée de l'Hérault,
- ou dans les ateliers des artisans d'art participants.

Tout carton incomplet ou non signé par l'ensemble des artisans concernés sera considéré comme invalide et ne pourra pas être pris en compte.

La participation à un seul des deux parcours (Saint-Jean-de-Fos ou Saint-Guilhem-le-Désert) est possible.

La participation aux deux parcours permet de doubler les chances de gagner lors du tirage au sort.

Toute fraude ou tentative de tricherie constatée entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant du tirage au sort.

### **Article 3 – Mécanique du jeu et dotation**

Pour participer au parcours photo, le participant doit se procurer un carton de jeu dans l'un des points d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Vallée de l'Hérault ou dans un atelier d'artisan d'art participant.

Une fois le parcours complété, le participant remet son carton dûment rempli et signé dans l'un des points d'accueil de l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault afin de recevoir son médaillon en céramique en forme de cœur.

Il peut alors renseigner ses coordonnées afin de participer au tirage au sort permettant de gagner l'un des lots mis en jeu.

La participation au tirage au sort est considérée comme valide uniquement si l'ensemble des objets mystères a été retrouvé et validé par les signatures des artisans correspondants.

Voici la mécanique du parcours photo et du tirage au sort :

1. Se rendre dans l'un des points d'accueil de l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault (mentionner dans l'article 1) ou chez un artisans d'art de Saint-Jean-de-Fos ou Saint-Guilhem-Le-Désert participant au parcours photo pour récupérer son carton du parcours photo.
2. Retrouvez tous les objets mystères du parcours photo choisi.
3. Déposer son carton de jeu complété dans l'un des points d'accueil de l'Office de Tourisme Saint-Guilhem-le-Désert Vallée de l'Hérault (article 1) et récupérer son médaillon.
4. Renseigner ses coordonnées pour participer au tirage au sort.

Le tirage au sort pour désigner les gagnants (9 lots mis en jeu) aura lieu le mercredi 15 avril 2026 à 12h30 et sera effectué par l'OTI SGVH. Dès le tirage effectué, les gagnants seront appelés pour leur annoncer leur gain.

Partenaires du tirage au sort :

- Atelier Galerie Tempera, 10 rue des écoles Laïques, Saint-Jean-De-Fos
- L'atelier des Cougourdes, Chem. du Rouanel, 34150 Saint-Jean-de-Fos
- Atelier Christophe Ribéreau-Gayon, 34150 Saint-Jean-De-Fos
- Atelier3C, 40 Ter Route d'Aniane 34150 Saint-Jean-de-Fos
- Le Comptoir des Oxydes, 207 Rute d'Aniane, 34150 Saint-Jean-De-Fos
- Verre Méléva, 26 Cor de Nostra Dona, 34150 Saint-Guilhem-Le-Désert
- L'ilot Boutique, 4 rue Cor de Nostra Dona, 34150 Saint-Guilhem-Le-Désert
- Collectif les Pépites, 20 bis rue du Teron, 34150 Saint-Guilhem-Le-Désert

### **Article 4 – Dotation**

A l'issue du tirage au sort, les gagnants pourront remporter l'une des dotations mise en jeu suivante :

- **Lot 1** 1 sculpture proposée par Christophe Ribéreau-Gayon, d'une valeur de 40€.
- **Lot 2** : 1 bon d'achat proposée par le Collectif Pépites d'une valeur de 30€.
- **Lot 3** : 4 entrées libre pour le parcours découvertes d'Argileum, la maison de la poterie, d'une valeur de 28€ + un cœur proposé par Béatrix Hansemann, atelier galerie A Tempéra.
- **Lot 4** : 1h d'initiation au tournage pour adulte ou 1h d'initiation de modelage pour enfant proposée par le Comptoir des Oxydes, d'une valeur de 20€.

- **Lot 5** : 1 objet mystère proposée par L'ilot Boutique, 4, rue Cor de Nostra Dona, d'une valeur de 18€.
- **Lot 6** : Bijoux en verre fusionné proposés par Verre Méléva, d'une valeur de 27€.
- **Lot 7** : 1 cougourde de taille moyenne proposée par L'atelier des Cougourdes, d'une valeur de 45€
- **Lot 8** : 1 cougourde de taille moyenne proposée par L'atelier des Cougourdes, d'une valeur de 45€
- **Lot 9** : 1 céramique proposée par l'Atelier 3C, d'une valeur de 20€.
- **Lot 10** : Un bon d'achat d'une valeur de 20€ proposée par l'atelier Terr'Isa + un cœur proposé par Béatrix Hansemann, atelier galerie A Tempéra.

Les lots ne sont ni modifiable, ni échangeable et ne pourront faire valoir aucun échange contre-valeur monétaire ni échange contre-valeur marchande. Les disponibilités et toutes les conditions d'utilisation de ces lots seront communiquées par téléphone, mail ou courrier aux gagnants.

L'OTI SGVH se réserve le droit de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de céder le lot au gagnant. L'OTI SGVH, immatriculé auprès d'Atout France sous le numéro IM034100015, certifie être titulaire d'un droit sur l'ensemble des lots et activités mis en jeu dans le cadre de ce séjour.

### **Article 5 – Règlement**

Le règlement complet est disponible sur simple demande à :

Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault

Parcours photo « **La vallée de l'Hérault fête les Métiers d'art : au cœur des artisans d'art** »

3 parc d'activités de Camalcé BP 46 - 34150 GIGNAC

### **Article 6 – Droit d'accès et de rectification**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à l'établissement organisateur à l'adresse suivante : Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault. Jeu « Gagnez votre immersion dans la vie d'un potier ! » 3 parc d'activités de Camalcé BP 46 34150 GIGNAC.

### **Article 7 – Droit d'exclusion et annulation**

La participation au présent jeu impliquant l'acceptation pleine et entière du règlement, l'OTI SGVH se réserve le droit d'invalider toute participation qui ne respecterait pas l'ensemble des critères mentionnés aux articles précédents.

L'OTI SGVH se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu et tirage au sort. L'OTI SGVH ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Gignac le 17/02/2026